



# La Lettre de L'APPSD

Saint-Denis 18 juillet 2021

Chère amie, Cher ami,

## **CLUPP, CONSEIL PORTUAIRE, à Saint DENIS :**

### **Elections des représentants des plaisanciers usagers du port**

Pour ceux qui ont une place au port, la capitainerie vous a adressé un courriel le 14 mai 2021, vous indiquant que le mandat des membres du conseil portuaire arrive à échéance le 6 octobre 2021 et qu'il y a lieu de procéder à l'élection des représentants des plaisanciers. Il nous paraît utile de répondre à vos questions et de préciser l'importance de ce moment.

### **Le CLUPP qu'est-ce que c'est ?**

C'est le **Comité Local des Usagers Permanent du Port.**

Les navigateurs de plaisance titulaires d'un contrat d'amarrage avec le port ou d'une location de plus de 6 mois doivent s'inscrire (car il faut faire la démarche) sur une liste tenue par les services du port.

### **ATTENTION : Clôture des inscriptions le lundi 26 juillet 2021,**

- *Assurez-vous que vous êtes bien inscrit sur cette liste.*
- *Les usagers déjà inscrits qui n'ont pas résilié leur contrat de location, n'ont pas besoin de se réinscrire.*

### **A quoi sert cette liste ?**

**Les membres inscrits sur la liste CLUPP élisent par vote à la majorité relative les 3 membres titulaires et les 3 suppléants pour des périodes de 5 ans qui représenteront les plaisanciers au sein du conseil portuaire.**

### **Le Conseil portuaire :**

Le code maritime impose à tout port de plaisance de constituer un conseil portuaire représentant le gestionnaire du port, les collectivités locales concernées sur la zone d'implantation et les usagers du port

Le conseil portuaire est obligatoirement consulté sur tous les sujets où projet concernant la vie et l'évolution du port et notamment et pas seulement sur :

- La délimitation administrative du port et ses modifications.
- Le budget prévisionnel du port.
- Les tarifs et conditions.
- Les projets d'opération de travaux neufs les droits de port.

**Il est composé de la manière suivante :**

- D'une part après consultation des organisations représentatives au plan local, de membres désignés par le maire : représentant les services nautiques et les associations sportives ou touristiques liées à la plaisance.
- D'autre part par les élus CLUPP des plaisanciers.

**Il est important de s'inscrire et de participer à l'élection**

La réponse est évidente au vu des missions du conseil portuaire.

Au cours de leur dernier mandat les représentants du CLUPP au sein du conseil portuaire ont discuté de l'évolution des tarifs du port pour une augmentation raisonnable des places. Ils ont été consultés sur les projets d'investissement ou d'implantation nouvelle sur le port. Ils ont exposé les doléances des plaisanciers sur les problèmes du quotidien : sécurité sur le port, sur les pontons, sur les améliorations souhaitées.

Pour cette nouvelle mandature il est important de ne pas disperser nos voix pour assurer la cohésion de l'équipe aussi notre association a décidé de constituer une liste avec les adhérents volontaires. Ces plaisanciers dont certains participaient déjà au conseil portuaire connaissent bien les problématiques des usagers du port. Ils sont tout à fait à même de vous représenter.

**La liste des candidats sera consultable au bureau du port à partir du 2 Août 2021.**

**Le vote commencera le 28 août 2021 salle de l'escale.**

**Il sera possible de voter jusqu'au jeudi 16 septembre à la capitainerie.**

**Vous pouvez voter par procuration et par correspondance, demande à la capitainerie avant le 26 juillet 2021.**

**Le dépouillement sera fait en présence des candidats le samedi 18 septembre 2021**

Si vous voulez en savoir plus sur les CLUPP et Conseil Portuaire, vous pouvez aller sur le site de la FNPAM qui a édité un numéro spécial sur le sujet ;

[hors série sur CLUPP ET CONSEIL PORTUAIRE](#)

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Bien amicalement  
Le bureau de L'APPSD